

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du SAMEDI 20 Juillet 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 19 juin.

LA gazette de la cour donne aujourd'hui la liste des François des deux sexes résidans à Pétersbourg, Moscou, Riga, Reval & Olonez, qui, conformément à l'usage impériale, ont abjuré sous serment les principes de leur malheureuse patrie (1).

A U T R I C H E.

De Vienne, le 3 juillet.

Il y a eu une rixe très-sanglante à Lemberghe: deux bataillons d'infanterie des régimens de Radasti & d'Alrinzi, dont de chaque corps il y eut une douzaine de tués & environ quatre-vingt de blessés; on a eu toutes les peines du monde pour arrêter le carnage; les généraux se sont jetés au milieu des combattans, & ce n'est qu'à onze heures du soir qu'ils sont parvenus à les faire rentrer dans leurs casernes, & encore ils ont tiré par les fenêtres les uns sur les autres. Notre conseil de guerre a donné les ordres pour la plus sévère instruction sur ce fatal événement.

L'envoyé François Descorches est arrivé à Constantinople, mais il n'a pas voulu prendre son logement à Pera, habitation ordinaire des envoyés des François; il s'est réfugié chez un François, nommé Leboeuf, marchand, dans le fauxbourg de Galatha.

L'ambassadeur d'Espagne à Venise, *Las Casas*, est attendu ici sous peu de jours.

On assure que les ambassadeurs d'autres puissances ont également quitté Venise.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 11 juillet.

Avant-hier on a remporté ici 138 soldats & 5 officiers François, faits prisonniers à Coltheim; on les a logés dans l'arsenal du Ramhoff; & hier on amena d'autres blessés par les voitures d'eau.

Ce fut un charpentier, connoissant la meilleure route pour arriver à Coltheim, qui facilita aux troupes allemandes les moyens d'y parvenir: il reçut dix carolins pour récompense.

Nos gens s'emparèrent de huit canons, avec leurs caissons & équipages.

Un déserteur hessois, avec un vivandier, qui alloient passer chez l'ennemi, ont été arrêtés & conduits à Hochheim.

Le 8, dès le matin, la canonnade fut continuée du couvent de Weissenau & de nos batteries en-deçà du Rhin & du Mein, contre les batteries françoises de Coltheim: elle ne cessa non plus d'une manière très-vive contre la redoute d'Alban & du Bouc, ainsi que sur la citadelle.

De la Hesse, le 22 juillet.

La désertion des François devient de jour en jour plus considérable; le 18 juin, au poste autrichien de Steinstadt, 200 hommes, avec tous leurs officiers, arrivèrent avec armes & bagages.

Un économe dans le Wurtemberg, a trouvé le secret de garantir ses vignes de la gelée: une heure avant & quatre heures après la levée du soleil, il a, par la fumée, préservé ses vignes de ce fléau, qui a endommagé celles de ses voisins qui ne l'ont pas imité.

Le 8 de ce mois, une division de chevaux-légers bavaro-palatins, a joint depuis Mannheim l'armée prussienne aux environs de Kaisers-Lautern.

Dumouriez a été arrêté à Ostende par les ordres du prince de Cobourg, parce qu'il a fait imprimer à Bruxelles une brochure (1) dans laquelle il fait un éloge pompeux de la révolution françoise.

F R A N C E.

De Paris, le 20 juillet.

Les troupes combinées occupent Zalbach, près de Mayence. Les François ont été repoussés dans la ville; les retranchemens d'Alban ont été pris & entièrement ruinés. Il ne reste maintenant que les ouvrages de la place, & tout est prêt pour les foudroyer. La troisième parallèle est commencée: le bombardement continue d'une manière effroyable. Mayence ne peut plus résister, & cette ville ne doit plus être qu'un monceau de cendres & de ruines.

Le roi de Prusse se propose de rappeler les jésuites dans

(1) La plupart de ceux qui renoncent ainsi à leur patrie, sont de petits marchands, des cuisiniers, des perruquiers, & sur-tout beaucoup d'instituteurs: la perte n'est pas grande.

(1) Nous savions que cet écrit avoit fort déplu au gouvernement; mais on n'avoit pas dit que l'auteur eût été arrêté, ce dont on peut encore douter.

les états catholiques, & de leur confier l'éducation de la jeunesse. Ce projet doit plaire à l'impératrice de Russie, qui protège éminemment cet ordre, & qui veut le rétablir dans cette immense partie de la Pologne dont elle vient de s'emparer.

La diète helvétique, qui s'est tenue à Frawensfeld, a terminé ses séances; elle a persisté dans son système de neutralité. Les espérances des agens des puissances, qui espéroient entraîner la Suisse dans la coalition des rois, ont été trompées.

On affuroit que Custine avoit été forcé de donner sa démission du commandement de l'armée du Nord, & que le général Kelmair lui succédoit. Plusieurs punitions arbitraires, qu'il a exercées contre des patriotes, sont, disoit-on, les motifs qui avoient déterminé le comité de salut public à le destituer. Cependant il paroît que ce général va retourner à son armée, & que les calomnies répandues contre lui n'ont servi qu'à lui donner un pouvoir plus étendu; car on dit qu'il a carte blanche pour toutes les opérations qu'il voudra exécuter.

L'orage qui s'est élevé, mercredi, sur les huit heures du soir, & qui a présenté au nord de Paris un spectacle imposant, a été terrible, & a menacé de sa fureur cette ville, sans l'atteindre; il a été funeste aux campagnes qui se trouvent de ce côté; diverses parties de la plaine Saint-Denis ont été dévastées par un vent horrible qui enlevait les toits de maisons, & par une grêle qui a déruit plusieurs moissons: cependant, par bonheur, cet orage ne s'est pas étendu fort loin.

On va détruire le clocher de la ci-devant Sainte-Chapelle, couvert d'emblèmes de la royauté: la flèche est un chef-d'œuvre d'architecture gothique.

On a imprimé & répandu de prétendues copies des lettres de Charlotte Corday à Barbaroux & à son père; mais elles sont évidemment fausses: si on publie les véritables, nous ne manquerons pas de les faire connoître; car tout ce qui regarde une fille si extraordinaire, si criminelle, mérite d'être recueilli. Nous n'avons donné que le matériel de son interrogatoire; nous n'avons rien dit de son maintien décent, de son assurance, de ce sourire dédaigneux dont elle répondoit souvent aux diverses questions, & qui n'embarrassoit pas peu ses juges même. Un jeune peintre (& nom David comme on l'a dit) la dessinait pendant son interrogatoire; elle s'en aperçut, & lorsqu'on fut aux opinions, elle demanda de quelle manière elle devoit se placer, pour que le dessinateur fît ses traits, & prit celle qu'on lui indiqua. Elle demanda seulement, pour prix de sa complaisance, que si son portrait étoit gravé, on en envoyât une copie à son père.

Son défenseur, d'après ses aveux, n'avoit n'autres moyens à employer pour la sauver que de prouver, par l'excès même de son courage, que cette femme n'étoit plus à elle; c'est ce qu'il fit avec beaucoup d'art: elle en parut très-contente, & lorsque ses juges lui eurent prononcé sa sentence, elle se tourna vers lui, & lui dit:

« Vous m'avez défendu d'une manière délicate & généreuse; c'étoit la seule qui pût me convenir; je vous en remercie. Elle m'a fait concevoir pour vous une estime dont je veux vous donner une preuve. Ces messieurs (en montrant les juges) viennent de m'apprendre que mes biens sont confisqués: je dois quelque chose à la prison, je vous charge d'acquitter cette dette ».

Après qu'elle eût entendu sa condamnation, elle ne fut pas

moins tranquille qu'auparavant, puisqu'elle demanda à dîner, & mangea un poulet entier. Elle avoit une longue course à faire depuis la Conciergerie jusqu'à la place de la Révolution: seule dans sa charrette, accompagnée de l'exécuteur, elle paroissoit regarder la foule immense qui l'entouroit, celle des croisées, sans émotion, & l'on pourroit dire avec indifférence. Sa figure, toujours calme, ne parut pas même s'altérer en approchant de l'échafaud. Chabot avoit vanté sa beauté, ses grâces, sa taille élégante & superbe. On vit d'autres beautés lorsqu'on lui ôta son manteau rouge & son mouchoir pour la placer sous le couteau fatal, & ce fut le seul moment où quelque rougissement couvrit son visage, se voyant ainsi exposée aux regards de la multitude; mais sa pudeur ne souffrit pas long-tems; sa tête tomba aux acclamations de *vive la nation, vive la république* (1).

Ce n'est pas sans doute le premier criminel qui ait autant excité la curiosité publique, mais il n'y en a point qui ait laissé un sentiment plus pénible de ses forfaits & du juste châtement qu'ils lui ont attiré.

COMMUNE DE PARIS.

Du 18 juillet.

De jeunes citoyens réunis en société, sous le titre de *société des jeunes amis de la république une & indivisible*, sont venus féliciter le conseil sur les glorieux événemens du 31 mai & jours suivans. Leur discours, vivement applaudi, sera inséré dans l'affiche de la commune.

Quelques membres se sont plaints de ce que, dans plusieurs lieux publics des signes de royauté & de féodalité étoient encore offerts aux yeux des républicains indignés. Hébert, l'an d'eux, a cité pour exemple une statue de Louis XV, placée au collège de chirurgie, laquelle n'avoit été que voilée, & sembloit être pour les aristocrates une *pièce d'attente*. Il demanda que l'administration des travaux publics fût tenue de faire disparaître toutes ces dernières espérances des ennemis de la liberté. Chaumette s'est plaint aussi des retards que mettoit cette administration à exécuter ces démolitions civiques. Une fleur-de-lys existe encore, a-t-il dit, au sommet de la maison-commune, malgré toutes les lettres que j'ai écrites à ce sujet aux administrateurs; mais je prévois que si, sous deux jours, elle n'est pas enlevée, je requerrai moi-même les sans-culottes, que je me mettrai à leur tête, & qu'à l'aide d'échelles, nous ferons ensemble disparaître ces vestiges honteux d'un régime adonné des Français. Un des administrateurs s'est excusé sur ce que l'administration ayant déjà détruit deux cents mille signes de féodalité, il étoit bien possible que celui dénoncé par Chaumette leur eût encore échappé; il a promis de le faire enlever dans le plus bref délai, & le conseil a passé à l'ordre du jour ainsi motivé.

Chaumette a repris la parole; il a rappelé le trait sublime du citoyen Proveau qui, dans la journée du 17 juillet 1791, (dont celle d'hier étoit l'anniversaire), voyant la liberté de son pays anéantie, se brûla la cervelle; il a demandé que toutes les pièces & procédures dirigées contre les citoyens qui avoient montré de l'énergie dans cette circonstance fussent brûlées par la main du bourreau, & que la fameuse pétition du Champ de Mars, dirigée contre les tyrans, fût conservée précieusement. Deux membres ont combattu le requissitoire du procureur de la commune: selon le premier,

(1) Dix mille personnes ont vu l'exécuteur souffleter la tête au moment où il la montrait au peuple. Nous ne croyons pas que cette insulte ait été ordonnée par le jugement, encore moins qu'elle soit consacrée par le code pénal: aussi on nous dit que le commandant de la gendarmerie a porté plainte à ce sujet contre l'exécuteur des jugemens.

cette procédure devoit être conservée comme un monument éternel de la férocité des ennemis du peuple : le second a pensé qu'on ne pouvoit anéantir cette procédure sans enlever à l'histoire un point d'appui essentiel. Mais Chaumette a persisté dans son réquisitoire : « c'est moi, s'est-il écrié, qui ai recueilli ces pièces, elles sont à moi; c'est moi qui prétend les brûler. Le conseil n'a cependant adopté qu'une partie du réquisitoire du procureur de la commune, & a ordonné que quelques-unes de ces pièces seroient déposées aux archives, avec une note infamante. Il a arrêté que le buste du citoyen Proveau seroit placé dans la salle à côté de celui de Marat.

La section des Arcis est venue réclamer des moyens prompts pour faire cesser la pénurie du pain. Le président a répondu que le conseil avoit pris des mesures à ce sujet, & a invité la députation à prendre communication des arrêtés où elles sont consignés. Sur le réquisitoire de Chaumette, le conseil statue que l'état des farines déposées sur le carreau de la halle lui sera remis tous les jours comme auparavant.

Les hommes du 10 août, pleins de vénération pour le brûlant civisme du maire Pache, nommé suppléant à la convention nationale, ont demandé qu'il n'acceptât point la place de législateur, & qu'il restât à son poste, où ont-ils ajouté, il n'a pas cessé d'être utile, & où il peut encore déjouer les projets des malveillans. Le conseil a ordonné que l'arrêté pris à cet égard par les hommes du 10 août seroit envoyé au maire de Paris.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence de Jeanbon-Saint-André).

Suite de la séance du jeudi 18 juillet.

Les représentans-députés dans le département de l'Eure, écrivent que la ville d'Evreux ne pouvant contenir tous les défenseurs de la république, on va former un camp sous ses murs. Les citoyens sont parfaitement dérompés sur le compte de Buzot, de Pétion, &c. : au son du tocsin, quarante mille hommes se sont rassemblés pour marcher dans le Calvados; les rebelles ont enlevé les caisses d'Evreux & quatre canons. — La convention investit Robert Lindet & Daroy des pouvoirs nécessaires pour faire respecter la loi dans le département du Calvados & autres du voisinage; elle leur adjoint le citoyen Bonnet. — On ajourne un projet tendant à conserver dans Evreux les établissemens publics qui y sont placés; & sur le rapport du comité des finances, l'on rend un décret relatif aux six mariages qui doivent être célébrés dans cette ville : voici les dispositions de ce décret :

1°. Il est accordé à chacune des six filles d'Evreux, à titre de dot, une somme de 2400 livres, dont 2000 seront payées en bien nationaux, & 400 en assignats.

2°. La somme de 400 liv. sera délivrée à chacune desdites filles, le jour du mariage.

3°. Quant aux immeubles, les conjoints pourront soumissionner tel bien national qu'ils jugeront à propos, jusqu'à concurrence de la somme de 2 mille livres; l'adjudication leur en sera passée, sans enchère, d'après l'estimation des experts.

4°. Lesdits biens donnés par la nation ne pourront être hypothéqués, vendus, cédés ou aliénés pendant le laps de dix années consécutives.

Des volontaires d'un bataillon de Paris, de la section de l'Unité, accusés de n'avoir pas fait leur devoir lors de la prise de Saumur par les rebelles, se justifient & accusent leurs calomniateurs : ils assurent que Saumur avoit été vendu, & qu'il devoit être livré à un jour & une heure fixes : ils demandent qu'il soit enjoint à la commission centrale de Tours de leur délivrer copie des charges produites contre eux. —

Chabot appuie la demande de ces volontaires; il observe que la rébellion de la Vendée a été ménagée pour amener le gouvernement fédératif : il ajoute que, dans un conciliabule de députés conspirateurs, un membre, homme de bonne foi, avoit tenu ce propos : *Vous voulez la guerre civile : ch bien, moi, qui desire comme vous le fédéralisme, je n'en veux point à ce prix.* — La convention accorde aux envoyés du bataillon de l'Unité les honneurs de la séance, & décrète que la commission centrale de Tours, le ministre de la guerre & le comité de salut public communiqueront au comité de sûreté générale toutes les pièces relatives à l'affaire de Saumur.

Un médecin propose de rendre à la patrie, au moyen d'un remède de son invention, 40 mille défenseurs blessés ou malades dans les hôpitaux. Renvoyé aux comités de la guerre & des secours.

Un citoyen de Tartas fait hommage d'une médaille représentant *Brutus*, trouvée dans les ruines d'Herculanum. — David propose de décorer de cette médaille les présidens de la convention. — La motion de David n'a pas de suite : l'assemblée accueille l'hommage, avec mention honorable.

Les citoyens Coupé de l'Osse, Laloi, Maure & Dubouchet, sont nommés pour aller, en qualité de représentans du peuple, dans les départemens de Seine & Oise, d'Eure & Loire, de Seine & Marne & du Loiret, afin de surveiller l'exécution des loix du 4 mai dernier, 1^{er}. & 5 juillet présent mois, relatives à la vente & à la circulation des grains.

Des prêtres fermentés s'avisent de prêcher le fédéralisme dans le département des Landes; les administrateurs les ont fait mettre en arrestation. Mention honorable.

Un représentant-député écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port, en date du 7 juillet, qu'une compagnie de nouvelle formation a chargé à coups de bayonnettes une patrouille espagnole, & l'a mise en fuite : un enfant, nommé Alix, voyant son frere qui emmenoit un prisonnier espagnol, prêt à être frappé par un autre Espagnol, court à celui-ci le pistolet à la main, le lui pose sur la poitrine, & lui ordonne de se rendre : l'Espagnol rend les armes au jeune Alix, & se rend prisonnier. L'auteur de cette lettre annonce que les émigrés en Espagne portent une cocarde rouge.

On met à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 150 mille liv., pour être employée à secourir provisoirement les Mayennois, Belges & Liégeois réfugiés, qui seront admis à concourir, avec les autres citoyens français, pour les emplois civils & militaires : ceux de ces réfugiés, qui sont propres au service des armes, sont invités à s'enrôler dans les armées de la république, pour défendre la cause de la liberté.

Duperré, détenu à l'abbaye, & décrété d'accusation, écrit qu'il se glorifie de souffrir pour la cause de la liberté : il prie la convention de se faire donner lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de son fils, blessé en combattant les rebelles, & alité dans l'hôpital de Niort. — La convention passe à l'ordre du jour.

Après avoir entendu son comité des finances, la convention autorise les départemens à prendre, sur les contributions de 1791 & de 1792, les fonds suffisans pour secourir les familles des défenseurs de la patrie. — Sur la proposition de Collot-d'Herbois, l'assemblée charge le comité de liquidation de lui faire lundi un rapport sur la liquidation des créanciers des émigrés. — On décrète ensuite plusieurs articles sur le visa & l'enregistrement des effets au porteur. Nous les donnerons demain.

Séance du vendredi 19 juillet.

Bourbotte & Thureau, représentans-députés près l'armée.

des Côtes de la Rochelle, écrivent, en date du 25 juillet, du champ de bataille :

« Citoyens nos collègues, notre armée partie d'Angers est venue camper à Aubigné, à trois lieues de Vieux, ville occupée par l'ennemi : le projet étoit d'attaquer Vieux en tournant Saint-Lambert ; mais les rebelles, au nombre de 15 à 20 mille, divisés en deux colonnes, nous ont prévenus en se portant vivement sur notre avant-garde : leur attaque, principalement dirigée du côté de Cheigné où étoit une de leurs colonnes, tandis que l'autre filoit sur la rive du Layon, a commencé à six heures du matin par une fusillade assez vive entre leurs avant-postes & les nôtres. Le premier feu a été soutenu par la brigade du général Barban, laquelle a été bientôt appuyée par celle du général Tracy. L'affaire a été promptement décidée à notre avantage par le mouvement heureux de plusieurs bataillons qui se sont portés sur les hauteurs de Millé, & ont été secondés par le 9^e régiment de hussards aux ordres du général Fabrefont. Ils ont chargé l'ennemi par son flanc gauche, & ont rendu bientôt la déroute complète. Le général Labareliere, qui commandoit l'armée, ainsi que les généraux Bertier & Manou, n'ont pas peu contribué, par leur courage & leur sang-froid, au succès de cette journée. Les bataillons de Paris, à la tête desquels étoit Santerre, se sont battus en républicains : généraux, officiers & soldats, tous les corps en un mot se sont bien montrés. Nous nous sommes fait un devoir de partager les dangers de nos frères d'armes : Bourbotte s'est trouvé assailli par un des brigands qui, après l'avoir manqué de son coup de fusil, s'est avancé & lui a porté un coup de crosse à la tête : Bourbotte, quoique blessé, lui a fait payer de sa vie sa téméraire audace. La perte de l'ennemi paroît & doit être considérable : nous n'avons pas encore des détails certains, les bleus nous ayant caché une grande partie des morts. Nous avons la satisfaction de vous apprendre que, dans une affaire aussi majeure, la république a perdu peu de ses défenseurs. On a été obligé d'arrêter l'ardeur de nos bataillons qui, après neuf heures de combat, vouloient encore, aux cris de *vive la république*, poursuivre les ennemis jusques dans leurs repaires : nous avons, de concert avec les généraux, modéré leur généreuse impatience, en leur permettant de la satisfaire après quelques momens de repos.

P. S. » Un des chefs des rebelles, qu'on dit être d'Helbé, a été tué ».

On fait lecture d'une lettre de Lacombe-St-Michel, représentant-député en Corse ; cette lettre, datée de Bastia le 12 juin, est conçue en ces termes :

« Citoyen-président, j'ai reçu le décret du 6 juin qui sur-seoit à l'exécution de celui du 2 avril ; il est arrivé en même-tems à la commission provisoire, faisant fonctions de directoire du département, qui lui donnera toute la publicité possible, ainsi qu'à votre adresse : mais les communications sont interrompues, & le département rebelle ne laisse rien passer dans l'intérieur. Salicetti & Delcher sont partis hier (ils sont arrivés à Paris), & ont mis à la voile pour le continent ; ils vont mettre sous les yeux de la convention l'état actuel du département, qui paroît lui être inconnu : les patriotes désarmés, incendiés, incarcérés par Paoli & ses suppôts ; les magasins de la république pillés, & les effets vendus dans les places aux révoltés ; tel est l'abrégé des excès dont mes confrères vous remettront sous les yeux les détails. Les lettres que nous recevons de l'agent français à Livourne, & des lettres prises venant de Sardaigne, nous annoncent qu'incessamment la

Corse sera attaquée, ou du moins environnée de flottes anglaise, espagnole, napolitaine, &c. &c. Je me rends à Calvi, que je vais faire mettre dans le meilleur état de défense ; j'y apporte des grès à rougir les boulets ; la garnison y est forte & bonne ; & si les ennemis viennent nous attaquer, ils ne nous prendront pas, *dissé-je faire sauter la place, & moi avec*. Le mauvais air a fortement altéré ma santé ; mais je ne suis plus malade quand il faut servir la république.

Un membre annonce que plusieurs évêques mettent des obstacles aux mariages des prêtres. — Legendre demande que ces évêques soient sévèrement punis. — Lacroix veut qu'ils soient destitués. — Cette motion excite de vifs débats. — Lacroix observe que la convention a le droit de destituer les évêques, puisqu'ils sont nommés par les assemblées primaires, & salariés par la nation : il ajoute que la destitution est encore une peine trop douce, & qu'il sera peut-être utile d'y ajouter une année de fers. — Des murmures éclatent. — « Quel est celui, s'écrie Danton, qui ne rougit pas de prendre la défense de ces hommes qui, payés par le peuple, ont l'impudence de tuer une génération, en empêchant le mariage ? » — Leroux, pour sauver les formes canoniques, propose de décréter seulement que les évêques, empêchant le mariage des prêtres, seront censés avoir donné leur démission. — « Je fais, dit Danton, que si l'audace & la raison sont les révolutions, c'est la sagesse qui les conserve : mais n'avons-nous pas fait assez pour les évêques & les prêtres ? Qu'ils se conduisent comme leurs prédécesseurs ; ils rendoient à César ce qui appartenoit à César ; & une nation est plus que des César. Il viendra un tems où le seul culte de la nation sera celui de la liberté & de l'égalité ». Thirion observe que prononcer contre les évêques la peine de destitution, c'est en quelque sorte les reconnoître pour fonctionnaires publics. — Après quelques autres débats, la convention décrète que les évêques, qui mettront des obstacles au mariage des prêtres, seront destitués & remplacés.

Le procureur-général-syndic de la Dordogne a été arrêté ; il est arrivé à Paris ; il sera traduit devant le comité de sûreté générale. — Le citoyen Michet, député de Rhône & Loire, mis en arrestation, écrit pour demander à faire éclater son innocence : ce membre sera traduit devant le même comité.

Couthon présente quelques données sur les bruits vagues répandus par les peureux ou par les malveillans : il y a sept à huit jours que Cuffine adressa au comité de salut public une lettre qui commençoit par ces mots : *j'apprends avec une profonde douleur que Condé a été forcé de se rendre, à défaut de subsistances*. Cuffine, arrivé à Paris, a déclaré qu'il n'avoit répété-là qu'un *on dit*. D'ailleurs, dans une lettre particulière, venue de Saint-Quentin, l'on rapporte que, le 14 juillet, les citoyens de cette ville, occupés d'une fête civique, virent leur joie troublée par le bruit de la prise de Condé. Aussitôt ils dépêchèrent à l'armée un courrier qui revint le soir même, avec l'assurance que Condé n'étoit pas pris, que Valenciennes n'étoit pas prêt de se rendre, & que l'ennemi modérait beaucoup son feu, parce qu'il manquoit de munitions. — Lequinio prend la parole après Couthon ; il déclare qu'ayant été commissaire près l'armée du Nord, & ayant une connoissance parfaite de l'état de Valenciennes, il peut assurer que cette place est très-bien pourvue, soit en vivres, soit en munitions, & qu'on ne doit avoir aucune inquiétude à cet égard. — On applaudit vivement à ces nouvelles satisfaisantes.